

Conseil Municipal

DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Présents : BADENAS Jean -Noël, OBIOLS Hervé, MARTIN Annie, ANGUERA Louis, COLOMBIE Monique, PAGAN José, ALBO Marie -Line, LACROIX Claude, CAUSSE Delphine, MOLINA Maria, PARIS-ATTARD Katia, VARO Sandie, OBIOLS Laurent, SALINAS-GUIPPERT Marie-Pierre, FONTANILLAS Alexis, MARTINEZ Anthony, BILLOD Richard, DELOEUVRE Laurence.

Excusés : BERVA Bruno

Procuration :

- GAYRAUD Jeanne-Annie à COLOMBIE Monique
- LASSIEGE Michel à MOLINA Maria
- HEBERT André Marc à OBIOLS Laurent
- CATALANO Julien à PAGAN José

1) Approbation du Compte- rendu du Conseil municipal du 28 NOVEMBRE 2023

VOTE A L'UNANIMITE

2) Demande de subvention au Fonds Vert pour les travaux d'isolation thermique de l'école de Puisserguier

La commune de Puisserguier a engagé une politique d'économie d'énergie depuis quelques années. Après une étude thermique complète réalisée conjointement par un architecte et un thermicien sur l'école élémentaire Font Claire de Puisserguier, la commune souhaiterait isoler ce bâtiment en forte déperdition énergétique. Ces travaux permettraient de réaliser plus de 40 % d'économies par le remplacement des menuiseries, de l'occultation, l'installation de leds et VMC double flux. Le montant prévisionnel du projet s'établit à 566 500 € H.T. Ainsi la commune de Puisserguier sollicite l'aide de l'Etat via le Fonds vert 2024 à hauteur de 566 500 € H.T.

M BILLOD demande s'il est prévu des ombrières photovoltaïques côté sud ?

La mairie n'est pas en capacité financières d'augmenter les frais occasionnés par l'achat de panneaux photovoltaïques.

VOTE A L'UNANIMITE

3) Cession de terrain de la Commune à la Communauté des Communes Sud Hérault pour la construction d'une crèche.

Monsieur le Maire nous informe de l'avancement du projet de crèche intercommunale porté par le Communauté de Communes SUD-HERAULT. Ce sujet plusieurs fois évoqué mérite maintenant un engagement de la commune. Il poursuit en rappelant la genèse de ce dossier pour indiquer que la Communauté de Communes SUD-HERAULT très investie dans l'accompagnement des services mis à disposition de sa population, a engagé une réflexion sur le besoin d'une crèche pour satisfaire son territoire. Le rendu prévisible vient conforter cette perspective et met en évidence une vraie utilité. Dès lors, une prospection du foncier susceptible d'accueillir cette structure a été lancée. M le Maire rappelle la disponibilité d'une parcelle dans le périmètre du groupe scolaire Communal nouvellement cadastrée section C n° 847 d'une contenance de 1 379 m², laquelle a été proposée à la Communauté de Communes SUD-HERAULT. En effet, les accès adaptés, les parkings existants suffisants pour répondre au bon fonctionnement, ainsi que la proximité immédiate des réseaux représentent une économie d'échelle substantielle non négligeable. D'autre part et tel qu'il a été déjà évoqué en Conseil, Monsieur le Maire revient sur la décision de céder pour l'euro symbolique cette parcelle. Cette crèche aura une capacité d'accueil de 25 berceaux. La fin des travaux est prévue fin 2024 début 2025. La demande de subvention de la CAF a reçu une réponse favorable. Une gestion privée est privilégiée pour la gestion de la structure.

VOTE A L'UNANIMITE

4) Modification du règlement intérieur des congés des agents municipaux

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différentes délibérations prises sur le temps de travail des agents (compte épargne temps, loi sur les 1607h) il convient de modifier la partie « congés » du règlement intérieur des agents de la commune

- Suppression de la journée du Maire
- Les agents ont droit en fin d'année de reporter 5 jours de récupération maximum sur l'année suivante, ceci afin d'éviter de déséquilibrer l'activité des services au mois de décembre
- Tout congé doit être validé par le chef de service 15 jours avant, pour les récupérations la veille

VOTE A L'UNANIMITE

5) Renouvellement de la convention de prestation de travaux pour la GEMAPI

Monsieur le Maire, soumet au conseil le renouvellement de la convention à passer avec la Communauté de Communes SUD-HERAULT, avec une augmentation de 13 487 €. Elle a pour but de définir les conditions de prestation de travaux de débroussaillage réalisés par la commune pour le compte de la Communauté de Communes SUD-HERAULT. La commune réalise l'entretien de bassins

de rétention, de cheneaux et de ruisseaux dont la Communauté de Communes SUD-HERAULT a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) depuis le 1 janvier 2018. La Communauté de Communes SUD-HERAULT a des conventions avec le Delta de l'Aude et le syndicat mixte de la vallée de l'Orb. Le programme a été établi par le syndicat mixte de la vallée de l'Orb. L'Etat a permis de mettre une taxe GEMAPI pour appeler une somme d'argent. Cette somme a été définie pour 5 ans. La même somme est demandée pour les 5 années à venir.

Programme investissement prévu :

- Digue de Saint-Chinian
- Bassin de rétention de Creissan en 2025

VOTE A L'UNANIMITE

6) Participation financière à la classe ULIS de Capestang

La commune de Capestang demande une participation financière de 885 € à la commune pour un enfant scolarisé en classe ULIS.

VOTE A L'UNANIMITE

7) Convention d'utilisation de la piscine communautaire de l'Espace de Liberté à Narbonne par l'école Font Claire année 2023-2024

Une convention d'utilisation de la piscine communautaire de l'Espace de Liberté par l'école Font Claire de Puisserguier pour la période du 10 novembre au 15 décembre 2023 (pour une classe le vendredi après-midi) d'un montant de 798 € à passer avec le « grand Narbonne Communauté d'agglomération » Il faut rajouter les frais de transport pour un montant de 1920 €.

VOTE A L'UNANIMITE

8) Dénomination des rues de la ZAC du Brouillau

Les travaux de la ZAC ont commencé. Il convient de nommer la voie qui la dessert ainsi qu'une impasse. Il est décidé de nommer ces voies

- Rue Edmond Garrigues
- Impasse Jean-Louis Golano

VOTE A L'UNANIMITE

9) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse 2023

De nombreux administrés de la commune de Puisserguier ont déposé en Mairie des courriers indiquant que leurs habitations ont subi des détériorations dues à la sécheresse de l'année 2023. La période concernée par le préjudice s'étend du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il convient de demander auprès de la préfecture de l'Hérault la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'année 2023. Réponse espérée en avril mai

VOTE A L'UNANIMITE

10) Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la RD16 (route de Capestang) et d'aménagement de sécurité en entrée de village

Aujourd'hui nous avons fini le bouclage du village. Il nous reste un aménagement à faire sur la rue des Hortes rue des Arts sur le séparatif des eaux. Nous avons obtenu des financements à hauteur de 60 % sur les travaux des réseaux. Le Département va réaliser des travaux de réhabilitation de la RD16 de la partie allant du devant de la mairie jusqu'à la sortie du village route de Capestang. Ces travaux porteront sur la réfection de la chaussée, le mobilier urbain, les trottoirs, les espaces verts et le réseau pluvial de surface. A cet effet, il convient d'établir une convention qui a pour objet de préciser les conditions d'organisation du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'opération RD16 Aménagement de sécurité en entrée de village du PR10+000 au P10+703, commune de Puisserguier. Ce projet est estimé à 741 000 euros, et la commune devra prendre en charge 315 000 euros sur ce montant.

VOTE A L'UNANIMITE

11) Convention d'entretien du domaine public départemental RD16

Monsieur le Maire rappelle que le Département va réaliser les travaux de réfection de la RD16, du devant de la mairie jusqu'à la sortie du village route de Capestang. A cet effet, il convient d'établir une convention qui a pour objet de déterminer les obligations mises à la charge de la Commune en matière d'entretien et de responsabilités des dépendances de la chaussée, pour une durée de 30 ans à compter de la réception des travaux.

VOTE A L'UNANIMITE

12) Questions diverses

- Arrêté de démolition d'un mur route de Mallemort : plusieurs interventions auprès du propriétaire depuis cet été mais aucun retour. Une demande de péril imminent a été demandée et l'expert nous a demandé de faire tomber le mur dans les 2 jours. Coût de l'opération 7 000 € qui sera facturé au propriétaire.

- Un C.D.D. de 1 an est fait à la nouvelle bibliothécaire. Ce poste peut être financé jusqu'à 80 % par la DRAC pendant 5 ans sur les heures d'amplitude d'ouverture supplémentaires. Cette personne travaillait à la médiathèque de Mauguio. Actuellement elle est en disponibilité. Elle prendra son poste au mois de janvier.

Sa fiche de poste à ce jour :

- suivre et donner sa vision sur les travaux
- monter les dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC
- agencement de la médiathèque
- le système informatique est financé par la Communauté des Communes avec un réseau inter-médiathèque
- Une convention avec la poste a été signée pour pouvoir transférer
- les ouvrages entre médiathèques. Il sera possible d'avoir des livres sur liseuses. Un coin espace journaux est prévu.
- le devis pour les bornes de recharge est signé. Les 2 bornes se trouveront à droite du transformateur sur la promenade.
- M. Laurent Obiols nous fait un
 - Rapport conventions chasseurs :
 - stérilisations des chats. 20 chats ont été stérilisés via les associations Brigitte Bardot, et 30 millions d'amis, 11 chats stérilisés à la charge des personnes. Prix de l'intervention : 60 € pour un mâle, 80 € pour une femelle
 - 63 pigeons ont été capturés (nuisances sur le village)
 - 18 ragondins
 - 12 fouines
 - 44 renards
 - les jardins partagés :
 - coût de l'opération 108 000 € H.T. Nous avons reçu la notification de la région pour un montant de 20 000 €, nous attendons la notification du Département. La demande Leader a été acceptée
 - le parking des écoles sera tracé courant janvier en considération des remarques des parents d'élèves. Des butées seront mises.

Pour information :

- Nous avons reçu le trésorier cette semaine. Il est référent sur la Communauté de Communes.

- Un programme pont sur la France est en cours. A cette occasion le CLMA organisme d'Etat missionne un bureau d'étude qui va faire un diagnostic gratuit de la structure des ponts de la commune.
- Nous sommes en phase finale des travaux de la médiathèque. Une pré-réception des travaux est prévue.
- L'étude du château est maintenant terminée. La DRAC, les archéologue et architectes des bâtiments doivent donner leurs avis sur la programmation des travaux.
- F. Margerin, notre policier est maintenant armé. Nous attendons l'habilitation pour le deuxième.
- Mme Colombié nous informe de la distribution des colis de Noël demain en maison de retraite.
- M. Billod remercie le Département qui a mis en place un programme pour alimenter les campagnes avec la fibre.
- Il nous informe qu'un court métrage va être tourné sur le domaine de la Guiraud, Sériège et Ouveillan.
- La commission de contrôle des élections s'est réunie :
 - o 5 personnes convoqués – 2 présentes

Il faudra revoir l'heure de la réunion pour les personnes qui travaillent

- 2359 électeurs
 - Réinscriptions :
 - o 74 personnes
 - o 26 jeunes de 18 ans
 - 61 radiations
 - o 32 décès
 - o Electeurs n'étant plus sur le village

Prochaine élection : 9 juin élection européenne

- Mme Attard nous informe que la réunion annuelle sur l'aire de lavage a eu lieu et que le bilan est bon.
- Le Père Noël vient demain sur la promenade et sera jeudi après-midi à l'école maternelle.
- Vendredi 19h : réception des employés municipaux et départ à la retraite de Mado.

- Bilan des réunions de quartiers : la vitesse, les stationnements, les problèmes de voisinage, les déjections des chiens ont été les problématiques communes à toutes les réunions. Les services recensent les travaux à réaliser et un programme sera établi.
- La grange Cèbe doit être démolie. Une réunion se tiendra le mois prochain avec l'EPF pour savoir comment vont se réaliser les travaux.

Fin de séance 20h20